



Services Centraux

DRHF

Affaire suivie par :
Céline VION
Tél. 02.31.56.63.08
Fax 02.31.56.64.00
Celine.vion@crous-caen.fr

23 avenue de Bruxelles
BP 85153
14070 CAEN Cedex 5

Caen, le vendredi 21 octobre 2016,

La Directrice Générale
du CROUS de Caen Normandie

A

Monsieur François FERRETTE
Secrétaire Académique du Syndicat
National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques,

48, rue du Val noble
61 000 Alençon.

Objet : Votre courrier du 3 octobre 2016 concernant l'application de la RIFSEEP au CROUS de Caen.

Monsieur le Secrétaire Académique,

Vous m'interpellez, dans votre courrier en date du 3 octobre, à propos de l'application du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au CROUS de Caen Normandie et évoquez la discordance entre les montants versés par le CROUS et par les autorités académiques, notamment pour les personnels de catégorie C.

La mise en place du RIFSEEP au sein du CROUS de Caen Normandie se fait sur le principe d'équité entre les personnels, au sein de chaque catégorie et de la future fusion des CROUS de Caen et de Rouen.

Cette mise en place est actuellement en cours de finalisation. Les évolutions des montants indemnitaires de l'ensemble des catégories seront appliquées, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, date de la mise en place du RIFSEEP, après validation en Comité Technique.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice générale du CROUS de Caen Normandie

Mme Virginie CATHERINE